

Palais des Sports - Programme de travaux pour le Championnat du Monde de Handball 2001 - Approbation de l'Avant-Projet Définitif - Demandes de subventions

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Dans sa séance du 13 décembre 1999, le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux nécessaires pour l'organisation du Championnat du Monde de Handball 2001.

Le programme de l'opération est le suivant :

- l'aménagement de quatre vestiaires pour les joueurs et deux pour les arbitres (sous la tribune Nord : restructuration des vestiaires existants et création de 2 nouveaux vestiaires douches sous la partie basse des gradins - construction de 2 vestiaires de 15 m² pour les arbitres dans le local presse sous le gradin Sud),

- l'aménagement des locaux Infirmerie pour les joueurs, Contrôle antidopage et Infirmerie pour le public (dans les anciens locaux du Centre Médico-Sportif, modification de la distribution des locaux pour installer le contrôle antidopage et l'infirmerie des joueurs ; l'infirmerie du public sera aménagée dans la petite buvette du hall d'entrée),

- la création d'installations pour les médias (dans la buvette à l'étage, mise en place de cloisons pour séparer les locaux Interview, l'espace de convivialité, l'espace de travail et le bureau ; dans la tribune Sud, aménagement de plates-formes TV/Radio/ Presse dans les gradins pour les journalistes et les caméras),

- l'aménagement de tribunes pour les VIP et la création d'un espace VIP (les VIP seront installés dans les gradins Nord, sur une tribune escamotable et dans les premiers gradins ; un escalier métallique aménagé en extrémité de gradins permettra aux VIP de rejoindre directement l'espace VIP logé dans une structure légère, en location, de 300 m² environ implantée à l'extérieur du palais sur le pignon Sud du gymnase),

- la mise en place de sièges individualisés (remplacement des bancs par des coques pour individualiser les places),

- l'exécution de travaux de sécurité et de travaux de rénovation des locaux (travaux de sécurité et de mise en conformité des installations suivant les dernières prescriptions de la Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ; mise en peinture des locaux les plus dégradés).

L'estimation prévisionnelle se décompose comme suit :

- assistance à la maîtrise d'ouvrage (contrôleur technique, coordonnateur SPS)

100 000 F TTC

- travaux de bâtiment (y compris les structures provisoires pour les VIP)

2 500 000 F TTC

**2 600 000 F TTC
en valeur janvier 2000**

L'échéancier prévisionnel de l'opération est inchangé, l'objectif étant de livrer et de mettre à disposition l'ensemble des installations pour la fin de l'année 2000 au plus tard.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l'avant-projet définitif décrit ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, du District du Grand Besançon et de tout autre organisme,

- inscrire les montants des subventions reçues sur les lignes budgétaires suivantes à ouvrir au budget de l'exercice courant, par décisions modificatives : en recettes aux chapitres 90.411/132X.00405.33000 et en dépenses au chapitre 90.411/2313.00405.33000 dès réception des arrêtés attributifs de subventions,

- s'engager à assurer le financement de la part restant à la charge de la Ville sur l'imputation budgétaire 90.411/2313.00405.33000 sur les budgets 2000 et suivants.

- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) appel(s) d'offres, et à signer le(s) marché(s), le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

«M. FUSTER : Ce premier dossier concerne les travaux à réaliser pour le championnat du monde de handball qui se déroule, je vous le rappelle, en janvier 2001, et nous avons donc un cahier des charges qui a été défini par la fédération internationale et par le comité d'organisation national qui nous imposent un certain nombre d'aménagements. Je voudrais simplement préciser que nous sommes obligés, pour des raisons de sécurité, d'aménager l'ensemble du Palais des Sports en sièges individuels, mais ce sont des sièges que nous «récupérerons» et que nous installerons dans les tribunes d'honneur actuelles du stade municipal Léo Lagrange.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, simplement une réflexion concernant ce programme de travaux. Tout d'abord, comme tout le monde nous sommes satisfaits que le championnat du monde de handball en 2001 se tienne dans notre ville. Mais 2,6 MF pour 3 026 places et pour une semaine de compétition, ce n'est pas donné surtout lorsque l'on sait que les 2/3 des travaux investis seront détruits avec la rénovation du Palais des Sports qui interviendra dans la foulée. Si les propositions faites par la Ville avaient été retenues pour l'utilisation de locaux mobiles qui sont aujourd'hui aussi confortables et fonctionnels que des locaux fixes, on aurait évité la restructuration importante de locaux existants et par là même une économie aurait été faite.

Aujourd'hui, la ou les fédérations peuvent tout exiger dans l'élaboration du cahier des charges pour l'organisation d'une grande manifestation et je trouve cela parfaitement anormal mais lorsque l'on sait qu'il y a surenchère de la part de certaines villes pour obtenir satisfaction, je me demande où l'on va s'arrêter.

M. FUSTER : Je crois que la réflexion de Jean-Claude GRAPPIN est tout à fait justifiée mais nous avons, nous, à tenir compte d'un cahier des charges qui nous est imposé par un comité d'organisation. Il faut quand même rappeler à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il y avait pour ces championnats du monde 18 villes candidates pour 8 places et qu'il y avait par exemple Dijon qui est une ville très proche de Besançon, et qui en apprenant que le Palais des Sports ne serait pas restructuré, commençait à dire qu'ils pouvaient accueillir le championnat du monde. Donc on le regrette également mais on a quand même fait un maximum de choses en provisoire puisque je vous ai signalé que nous allions pouvoir réutiliser les sièges au stade et que l'accueil des VIP serait fait dans une structure provisoire. Tout ce que nous avons pu faire en provisoire, nous l'avons fait».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.